

## A PARTIR DU 4 AVRIL 2022

### Plus adapté

Avec de nouvelles fréquences pour la collecte des ordures ménagères. Son volume **a diminué de + de 10% en 10 ans** grâce aux actions de prévention et à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

### Plus écologique

Avec une optimisation des tournées de collecte permettant de limiter les émissions de CO<sub>2</sub> et ainsi les impacts environnementaux.

### Moins de nuisances

Avec la réduction des fréquences de collecte limitant la circulation des bennes.

### NOUVEAU

#### Lancement de la collecte des biodéchets sur la base du volontariat

Le Siom prend de l'avance sur la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGEC) et collecte les biodéchets (déchets alimentaires) **des foyers volontaires**. L'objectif est de réduire encore plus la quantité de vos ordures ménagères et permettre à vos biodéchets d'être valorisés en matière ou en énergie.

+ d'infos sur [www.siom.fr/collecte-des-biodechets](http://www.siom.fr/collecte-des-biodechets)

## À LONGJUMEAU

### NOUVEAUX SERVICES, NOUVEAUX JOURS & NOUVELLES FRÉQUENCES DE COLLECTE

## À PARTIR DU 4 AVRIL 2022

La collecte de vos déchets évolue !

siom  
Vallée de Chevreuse



+ d'infos ?

N° Vert 0 800 746 540

Appel gratuit du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h00 à 17h30

**Siom**  
Vallée de Chevreuse



# La collecte de vos déchets évolue !

Nouveaux services, nouveaux jours & nouvelles fréquences !



Vous êtes :



En habitat individuel & petit collectif

Jeudi  
matin

Vendredi  
matin

Mardi\*  
après-midi

Retrouvez vos jours de collecte  
sur [www.siom.fr](http://www.siom.fr) ou scannez ce QR code



En Habitat collectif\*

## \*Pour les résidences et les adresses suivantes :

Docteur Roux, Fontanges, Les Petits Champs, Le Grand Chariot, Le Parc des Templiers, Les Parfums Antoine, Les Jardins de Longjumeau, Les Charmilles (commerçants), résidence 148/150 route de Corbeil, Les jardins de Balizy, Les Hauts de Longjumeau, Les Terrasses, Les Cerisiers, Saint-Jean, L'empan, Mozart, Le Village, Les Promenades, Le clos Manet, Les terrasses de Medicis, Saint-Eloi, Les Jardins Saint-Louis, Villa Organza, Berlioz, Résidence située 4, 4 bis, 4 ter avenue du général de Gaulle, résidence Le Ruisseau (3-5, avenue du Général de Gaulle), Ensemble de la rue de L'Yvette (Résidence du Moulin Saint-Martin, Eme-raude, Océane, Le Parc, Victoria, Les Jardins de l'Yvette), Le Parc du Moulin, résidence située 16 rue des Ecoles, résidence située 27 avenue du général de Gaulle, Emelise, résidence La Closerie, résidence située 12 bis rue de Chilly, Le Puit, résidence située 3 rue de Chilly, La ferme d'Alice, Villa Coquelicots, Gaillard, Villa Effiat, Villa Cezanne, résidence située 2 rue Michel Vincent, résidence située 4 avenue du Général Leclerc, Le Parc (18 avenue du Gal Leclerc), Longjumeau Gare, Le clos Mazarine, La Grange, Villa Bertillon, La Fontaine, les Cascades, résidences situées au 10, 33 et 51 rue du Pr.François Mitterrand, Les Erables, l'Orée de Longjumeau, RPA Automne, RPA Avril, RPA Chemin, Logements communaux Hélène Boucher, Logements communaux Saint-Exupéry, Maison de retraite l'Hermitage



## \*Pour les résidences & les adresses suivantes :

Bel Air (n°1 à 36), La Calèche (n°4 et 6), n°11,12 rue Gabriel Bertillon, n°2 rue Michel Vincent, n°66, 72, 84 rue du Pr.François Mitterrand, n°4, 27, 38 avenue du Général de Gaulle, n°4, 6, 8, 10, 12 Boulevard de Bretagne, n° 9 à 15 rue Michel Gaillard, n° 1 à 15 rue du Canal, n° 13 rue du Marechal Leclerc, n°2 allée du cimetière, n°43 route de Corbeil, n°2 rue de La Forge, n° 1 rue de La Tannerie.



## \*Pour les résidences & les adresses suivantes :

Centre-ville, résidence Verlaine, La Rocade n°1 à 21, Villa Saint-Martin, Bellevue n°1 à 11, Les Yvelines, n° 1 à 6 rue Jean Moulin (La Fontaine aux pintes), n°23 rue Léotine Sohier (Mozard), 160 rue du Pr.François Mitterrand (Lacroix Breton), n°22 rue de Savigny, n°1 à 6 ruelle del'Epinette (Les petits Champs), n°1 impasse Hélène Boucher, n°9 rue de Verdun.



\*sauf en période hivernale, de décembre à février, où la collecte des végétaux s'effectue tous les 15 jours